

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 371 11 février 2015

SOMMAIRE

Amazonas S.á r.l	Myone S.A 1776	54
AWPG Arthur World Participation Group	Nobileo S.à r.l	56
S.à r.l 17766	Olive S.A	55
Calimax 2 S.A	Ottavia S.A	57
CDDS Luxembourg S.A 17769	Oxford Investments S.A 1776	57
Central European Participation S.àr.l 17767	Peer Management Participation 2 S.A 1776	
Cipriani International Group S.A 17763	Pil S.à r.l	55
Cipriani International S.A	ProLogis European Finance VII S.àr.l 1776	55
Dalco SA	Prologis Management II S.à. r.l 1776	56
Dekan	RD-XD S.A	58
DIM Funds SICAV S.A.	Rock Ridge RE 33 S.à r.l 1776	55
Dragonera S.A.	Sant Topco Holdings I S.à r.l 1776	58
Entaulux S.A	Sant Topco Holdings I S.à r.l 1776	58
Entraide et Solidarité S.A	Spirit of Discovery S.à r.l	3
Etech Investissements S.A 17770	Stone Capital S.C.A	
E & T Expertises et Techniques Spéciales	Sunrise Real Estate S.A 1779	99
SA17762	Tom Beiler Architectes S.àr.l 1776	56
Ets Graas S.A	Tomkins Automotive Company S.à r.l 1780	00
Euro-Hotel S.à r.l	Tomkins Engineering S.à r.l 1780	00
Formull'Diam S.à r.l	Tomkins Investments Company S.à r.l 1780	00
Fun Play 17763	Trias Pool I -T S.à r.l 1778	37
HC Leo S.A	TS Tessuto Holdings II S.à r.l 1777	76
I.C.I. S.A. (Immo Consult International)	UNM Holdings S.à.r.l	
	Urmet International S.A 1777	70
Intel Holding S.A	Verdi Marketing S.à r.l	59
Invoxis S.à r.l	York Global Finance 50 S. à r.l 1776	
Liro Holding S.A		



E & T Expertises et Techniques Spéciales SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue J.-P. Kirchen.

R.C.S. Luxembourg B 89.583.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005258/10.

(150005064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Entaulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005285/10.

(150005784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

DIM Funds SICAV S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005249/11.

(150005641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Entraide et Solidarité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.817.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015005286/11.

(150005133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Formull'Diam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 177.587.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire 12 janvier 2015 que

Madame Estelle SCHMITT, demeurant 41 rue de Sierck, F57 970 KOENIGSMACKER, détient 100 parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005348/12.

(150006050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



Ets Graas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 49.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005297/10.

(150005749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Euro-Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6182 Gonderange, 11, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.352.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2015.

Référence de publication: 2015005301/10.

(150006105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Cipriani International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 65.527.

L'adresse de l'administrateur, Monsieur Giuseppe CIPRIANI, est dorénavant la suivante:

Poligono 21, 0091 Ibiza, Espagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006168/11.

(150006345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Cipriani International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.839.

L'adresse de l'administrateur, Monsieur Giuseppe CIPRIANI, est dorénavant la suivante:

Poligono 21, 0091 Ibiza, Espagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006169/11.

(150006331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Fun Play, Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.674.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-9711 Clervaux, le 29 août 2014.

Thierry Tordeurs

Administrateur

Référence de publication: 2015005354/12.

(150006184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



I.C.I. S.A. (Immo Consult International), Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.210.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005426/10.

(150006150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

HC Leo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 182.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005414/10.

(150005835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Myone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 160.257.

Le bilan rectifié au 31/12/2013, qui remplace le bilan 31/12/2013, déposé au Registre de Commerce de Luxembourg en date du 01/09/2014 sous la référence (L140155236).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015005611/13.

(150005361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Liro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 138.067.

En date du 8 Decembre 2014, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'administration

Personne(s) chargeé(s) du contrôle des comptes

Rayer:

Deloitte S.A. RCS: B67895

Nomine:

Andreas Audit Services S.àr.l.

RCS: B180044

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Fonction: Commissaire aux comptes

Mandat: jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019

Larochette, le 9 Janvier 2015. Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015005535/21.

(150005314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



ProLogis European Finance VII S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005676/9.

(150005241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Olive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLIVE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015005643/11.

(150005905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Pil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015005667/12.

(150005637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Rock Ridge RE 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.668.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 22 décembre 2014 a décidé:

- 1 d'accepter la démission de Lewis SCHWARTZ en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat,
- 2 de nommer James DOUGHERTY né le 27 février 1976 à Rahway, New Jersey. Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 100. West Putnam Avenue, 06830 Greenwich, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une période indéfinie avec effet immédiat.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

James Dougherty, gérant de catégorie A:

Nick A.G. Butt, gérant de catégorie A;

Christoph Tschepe, gérant de catégorie B;

Julien Goffin, gérant de catégorie B: et

Pierre Beissel, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rock Ridge RE 33 S à r.l.

Référence de publication: 2015005716/22.

(150005098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



AWPG Arthur World Participation Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 174.359.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2015006052/11.

(150006753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Tom Beiler Architectes S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.788.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015005880/12.

(150005621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Prologis Management II S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.417.

- A modifier: L'adresse Simon Nelson (gérant) a changé de 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, Pays Bas.
- A modifier: L'adresse d'Ellen Hall (gérante) a changé de 3 avenue Hoche, Hall 1, 5 ^e étage, 75008 Paris, France à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, Pays Bas.

Luxembourg, le 09 janvier 2015.

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2015005673/14.

(150005248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Nobileo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.659.

Il est à noter la nouvelle adresse du Gérant Pal Andrè Jordanger comme suit:

- Pal Andrè Jordanger, Kylemore House, Warren Cutting, Coombe Estate, Kingston upon Thames, Surrey KT2 7HS, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOBILEO S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2015005632/15.

(150005270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



Oxford Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005651/9.

(150005979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Peer Management Participation 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2015005661/10.

(150005588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Central European Participation S.àr.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 8.275.200,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.952.

Il résulte d'une lettre de démission en date du 23/10/2014 que Monsieur Christopher Collo a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est composé au 23 Octobre 2014 par les gérants suivants:

- Mr. Rüdiger SCHWARZ, gérant;
- Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à. r.l., gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 02/01/2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015005160/16.

(150005439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Ottavia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.375.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 décembre 2014 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc Koeune
- Madame Andrea Dany
- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Pietro Geloso
- Madame Margherita Geloso

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015005646/19.

(150005839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



Sant Topco Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.064.120,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.451.

Le bilan consolidé de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015005757/12.

(150005610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Sant Topco Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.064.120,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.451.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015005756/13.

(150005608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

RD-XD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Pour: RD-XD S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015005725/14.

(150005207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Amazonas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 158.690.

En date du 12 novembre 2014, l'associé Paulo Manuel Da Conceicao Marques, avec adresse professionnelle au 27, rue Henrique de Carvalho, Luanda, Angola, a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à Mario Jorge Faria Da Cruz, avec adresse professionnelle au 27, rue Henrique de Carvalho, Luanda, Angola, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Mario Jorge Faria Da Cruz, précité, avec 1000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2015006020/14.

(150006416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.



Verdi Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 115.305.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015005909/14.

(150005601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

CDDS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 180.163.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 8 janvier 2015

Il résulte du procès-verbal qui s'est tenu en date du 8 janvier 2015 que:

- L'assemblée révoque le mandat de Monsieur Roland DE CILLIA en tant qu'Administrateur-délégué et nomme en son remplacement, Monsieur Philippe LASSINE, employé privé, né à Libramont (Belgique), le 18 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

Le mandat de Monsieur LASSINE prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2021.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015006149/15.

(150007258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

York Global Finance 50 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 63.860,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.341.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 31 décembre 2014.

En date du 31 décembre 2014, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Christian REYNTJENS, né le 9 janvier 1975 à Saint-Germain-En-Laye, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 23, Savile Row, 4 th floor, W1S 2ET Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 8 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Luxembourg Corporation Company S.A.
- Monsieur Ramon VAN HEUSDEN
- Monsieur Jorrit CROMPVOETS
- Monsieur Hiroyuki (Rex) SATO
- Monsieur John FOSINA
- Monsieur Christophe AURAND
- Monsieur Christian REYNTJENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

York Global Finance 50 S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015005944/25.

(150006097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



Etech Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 164.448.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 janvier 2015 que la cooptation de M. Thierry TRIBOULOT, employé privé avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet au 17 septembre 2013 en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, a été ratifiée.

Il résulte du même procès-verbal que la cooptation de Mme Maria-Helena GONCALVES, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet au 18 avril 2013 en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, a été ratifiée.

Pour extrait conforme SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015005293/16.

(150006006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Urmet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R.C.S. Luxembourg B 168.150.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois d'Italie "FIMBAG SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA", en abrégé "FIMBAG S.R.L.", ayant son siège social à I-10121 Turin (TO), Via Ettore de Sonnaz 19, inscrite au Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. de Turin, code fiscal et numéro d'inscription 27870770018 (numéro R.E.A. - (Repertorio Economico Amministrativo) 927277).

ici représentée par Madame Marie-Hélène MOSCHINI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "URMET INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168150, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1298 du 24 mai 2012,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- 2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");
 - 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;



- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
 - 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat:
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company governed by the laws of Italy "FIMBAG SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA", in abbreviation "FIMBAG S.R.L.", having its registered office in I-10121 Torino (TO), Via Ettore de Sonnaz 19,

inscribed in the Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. of Torino, tax code and inscription number 27870770018 (R.E.A. number - (Repertorio Economico Amministrativo) 927277),

here represented by Mrs. Marie-Hélène MOSCHINI, empoyee, professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "URMET INTERNATIONAL S.A.", established and having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 168150, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 3, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1298 of May 24, 2012,

and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

- 2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, fully paid up;
- 3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");
- 4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- 5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authentify its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;



- 8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
 - 9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
- 11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Signé: M-H MOSCHINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014 LAC/2014/63213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005891/120.

(150005136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

UNM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 786.755.970,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.038.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of UNM Holdings S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 70038, incorporated on 2 June 1999 by deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 597 on 4 August 1999.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 31 July 2009 by deed of Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 1657 on 28 August 2009.

The Meeting was chaired by Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Maître Milène Drweski, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state as follows:

- I. The shareholders represented and the number of shares in the Company held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, which after being signed ne varietur will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.
- II. It appears from the said attendance list that all twenty four thousand four hundred sixty-eight (24,468) shares representing 100% of the issued share capital were represented at the present meeting.



- III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.
- IV. The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate and resolve on the agenda set out below:

Agenda

- 1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of fifty-one million nine hundred eighty-one thousand nine hundred thirty United States Dollars (USD 51,981,930.-) so as to bring it from its current amount of seven hundred thirty-four million seven hundred seventy-four thousand forty United States Dollars (USD 734,774,040.-) to seven hundred eighty-six million seven hundred fifty-five thousand nine hundred seventy United States Dollars (USD 786,755,970.-) by the issue of one thousand seven hundred thirty-one (1,731) new shares of a par value of thirty thousand thirty United States Dollars (USD 30,030.-) each together with a share premium for a total subscription price of two hundred fifty-four million four hundred ninety thousand four hundred United States Dollars (USD 254,490,400.-); approval of UBM Finance S.àr.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 70849, as new shareholder of the Company; subscription to the new shares by UBM Finance S.àr.l. and payment of the subscription price by way of a contribution in cash; allocation of an amount of fifty-one million nine hundred eighty-one thousand nine hundred thirty United States Dollars (USD 51,981,930.-) to the share capital of the Company and allocation of two hundred two million five hundred eight thousand four hundred seventy United States Dollars (USD 202,508,470.-) to the share premium reserve; participation of the new shareholder to the general meeting.
 - 2. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the general meeting of the shareholders, the following resolutions were unanimously adopted:

First resolution

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifty-one million nine hundred eighty-one thousand nine hundred thirty United States Dollars (USD 51,981,930.-) so as to bring it from its current amount of seven hundred thirty-four million seven hundred seventy-four thousand forty United States Dollars (USD 734,774,040.-) to seven hundred eighty-six million seven hundred fifty-five thousand nine hundred seventy United States Dollars (USD 786,755,970.-) by the issue of one thousand seven hundred thirty-one (1,731) new shares of a par value of thirty thousand thirty United States Dollars (USD 30,030.-) each for a total subscription price of two hundred fifty-four million four hundred ninety thousand four hundred United States Dollars (USD 254,490,400.-).

The meeting of the shareholders approved UBM Finance S.àr.l., prenamed as new shareholder of the Company upon its subscription.

Thereupon, all one thousand seven hundred thirty-one (1,731) new shares have been subscribed by UBM Finance S.àr.l. represented by Maître Mariya Gadzhalova (prenamed), pursuant to a proxy dated 17 December 2014 (a copy of which, after being signed ne varietur by the proxyholder, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered therewith).

The total subscription price of the new shares has been fully paid up by UBM Finance S.àr.l. by way of a contribution in cash of an amount of two hundred fifty-four million four hundred ninety thousand four hundred United States Dollars (USD 254,490,400.-). Proof of the payment of the subscription price to the Company was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved that an amount of fifty-one million nine hundred eighty-one thousand nine hundred thirty United States Dollars (USD 51,981,930.-) is allocated to the share capital of the Company and an amount of two hundred two million five hundred eight thousand four hundred seventy United States Dollars (USD 202,508,470.-) to the share premium reserve.

Thereupon the meeting acknowledged and approved that the new shareholder of the Company pursuant to the above subscription inscribed on the attendance list of the meeting and shall participate to the meeting and vote on the remaining items of the agenda, having declared itself duly informed thereof.

Second resolution

Consequently to the resolution above, it was unanimously resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"Art. 5. The capital of the Company is fixed at seven hundred eighty-six million seven hundred fifty-five thousand nine hundred seventy United States Dollars (USD 786,755,970.-) divided into twenty-six thousand one hundred ninety-nine (26,199) shares with a par value of thirty thousand thirty United States Dollars (USD 30,030.-) each".

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.



Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand seven hundred Euro (€ 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the appearing parties, who are known to the notary by full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de UNM Holdings S.à.r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70038, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 juin 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 597 du 4 août 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 31 juillet 2009 suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1657 du 28 août 2009.

L'Assemblée a été présidée par Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

A été nommée scrutateur et secrétaire Maître Milène Drweski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales de la Société qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste, ainsi que les procurations, lesquelles après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent document afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Il appert de ladite liste de présence que toutes les vingt-quatre mille quatre cent soixante-huit (24.468) parts sociales représentant 100% du capital social émis étaient représentées à la présente assemblée générale.
- III. Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à tout avis de convocation préalable de l'assemblée de sorte que l'assemblée générale puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- IV. La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social émis de la Société par un montant de cinquante et un millions neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique (51.981.930,- USD) afin de le porter de son montant actuel de sept cent trente-quatre millions sept cent soixante-quatorze mille quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (734.774.040,- USD) à sept cent quatre-vingt-six millions sept cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique (786.755.970,- USD) par l'émission de mille sept cent trente et une (1.731) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente mille trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique (30.030,- USD) chacune avec la prime d'émission pour un prix total de souscription de deux cent cinquante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix mille quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (254,490,400,- USD); approbation de UBM Finance S.àr.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70849 comme nouvel associé de la Société; souscription à toutes les nouvelles parts sociales par UBM Finance S.àr.l. et paiement du prix de souscription par voie d'un apport en numéraire; allocation d'un montant de cinquante et un millions neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique (51.981.930,- USD) au capital social de la Société et allocation de deux cent deux millions cinq cent huit mille quatre cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique (202.508.470,- USD) au compte de la prime d'émission; participation du nouvel associé à l'assemblée générale.
 - 2. Modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société.

Après approbation de ce qui précède, par l'assemblée générale des associés, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:



Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinquante et un millions neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique (51.981.930,- USD) afin de le porter de son montant actuel de sept cent trente-quatre millions sept cent soixante-quatorze mille quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (734.774.040,- USD) à sept cent quatre-vingt-six millions sept cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique (786.755.970,- USD) par l'émission de mille sept cent trente et une (1.731) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente mille trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique (30.030,- USD) pour un prix de souscription totale de deux cent cinquante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix mille quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (254.490.400,- USD).

L'assemblée générale des associés a approuvé UBM Finance S.àr.l., préqualifiée, comme nouvel associé de la Société dès sa souscription.

Ensuite, toutes les mille sept cent trente et une (1.731) nouvelles parts sociales ont été souscrites par UBM Finance S.àr.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70849, représenté(es) par Maître Mariya Gadzhalova (précitée), en vertu d'une procuration en date du 17 décembre 2014 (dont une copie, après avoir été signée ne varietur par la mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui).

Le prix total de souscription des nouvelles parts sociales a été entièrement libéré par UBM Finance S.àr.l. par voie d'un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix mille quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (254.490.400,- USD).

La preuve du paiement du prix de souscription à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer un montant de cinquante et un millions neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique (51.981.930,- USD) au capital social de la Société et allocation de deux cent deux millions cinq cent huit mille quatre cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique (202.508.470,- USD), au compte de la prime d'émission.

A la suite de quoi, l'assemblée a reconnu et approuvé que le nouvel associé de la Société en vertu de la souscription ci-dessus est inscrit sur la liste de présence de l'assemblée, participera à l'assemblée et votera sur le(s) point(s) restants porté(s) à l'ordre du jour, en ayant déclaré avoir été dûment informé de celui-ci.

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-six millions sept cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique (786.755.970,- USD), représenté par vingt-six mille cent quatre-vingt-dix-neuf (26.199) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente mille trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique (30.030,- USD) chacune».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à six mille sept cents euros (6.700,- €).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Gadzhalova, Drweski, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61787. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005890/192.

(150005850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



TS Tessuto Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 193.423.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Us Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and in course of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on December 18, 2014.

The said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of TS Tessuto Holdings II S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding of real estate properties (the Real Estate Properties) and the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real estate properties and other assets necessary for the management of such real estate properties (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real estate properties and other assets necessary for the management of such real estate properties through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such Real Estate Properties and participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.
- Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.



- **Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.
 - Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.
- Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager.

In case the Company is managed by a Board of Managers, the Company shall be bound towards third parties by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.



The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

- **Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., prenamed.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Ms. Joséphine Andonissamy, born on February 27, 1973 in Pondicherry, India, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Pascal Brayeur, born on December 10, 1979 in Liège, Belgium, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;



- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, born on July 28, 1981 in Vredendal, South Africa, with professional address at 34-38. Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Joao Antonio Carocha Rolo, born on May 26, 1975 in Cascais, Portugal, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Philippe Joland, born on October 7, 1969 in Neuilly-sur-Seine, France, with professional address at 49-51, Avenue George V, F-75008, Paris, France;
- Mr. Michael Philip Maurice Spies, born on September 4, 1957 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom; and
- Mr. Michael B. Benner, General Counsel, born on May 11, 1955 in Maryland, United-States of America, with professional address at 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, United-States of America.
- 2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 18 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TS Tessuto Holdings II S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).
- Art. 2. La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la détention de biens immobiliers (les Biens Immobiliers) et à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des Biens Immobiliers et des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.



La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

- **Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.
- **Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.
- Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

- **Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (ci-après le "Gérant Unique"), qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature du Gérant Unique.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.



La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

- **Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.



Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., prénommée.

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euro (EUR 1.100,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Mme Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- M. Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, F-75008, Paris, France;
- M. Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni; et
- M. Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.
 - 2. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62070. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005884/368.

(150005353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Calimax 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 178.229.

Les statuts coordonnés au 22 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005153/9.

(150006057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



Stone Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 189.071.

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "STONE Capital S.C.A.", société en commandite par actions, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 17 juillet 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2726 du 3 octobre 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël BENAYOUN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:
- 1. Insertion d'un nouveau paragraphe à l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions, à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.».

- 2. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 57.922.670,-(cinquante sept millions neuf cent vingt-deux mille six cent soixante-dix euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à un montant de EUR 57.953.670,- (cinquante sept millions neuf cent cinquante-trois mille six cent soixante-dix euros) par l'émission de 5.792.267 actions de commanditaire nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, réparties en 1.237.800 actions de Classe A, 1.237.800 actions de Classe B et 3.316.667 actions de Classe C, avec une prime d'émission globale de EUR 19.531.529,05.
- 3. Souscription des 5.792.267 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune par (i) les associés commanditaires actuels et (ii) la société civile de droit français ALLEGRO S.C.P., ayant son siège social au 1-5 Rue Allieis, Antibes 75, F-06400 Cannes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cannes sous le numéro 432 124 832, comme suit:
 - Monsieur Frédéric GOZLAN, associé commanditaire, 1.237.800 nouvelles actions de Classe A;
 - Monsieur Lucas GOZLAN, associé commanditaire, 1.237.800 nouvelles actions de Classe B;
 - Monsieur Maurice GOZLAN, associé commanditaire, 3.316.667 nouvelles actions de Classe C en usufruit;
- la société civile de droit français ALLEGRO S.C.P., ayant son siège social au 1-5 Rue Allieis, Antibes 75, F-06400 Cannes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cannes sous le numéro 432 124 832, 3.316.667 nouvelles actions de Classe C en nue-propriété;
- 4. Libération des 5.792.267 actions de commanditaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, ensemble avec une prime d'émission globale de EUR 19.531.529,05 par (i) les associés commanditaires actuels et (ii) la société civile de droit français ALLEGRO S.C.P., précitée, par apport en nature de:
- 669 parts sociales de la Société à Responsabilité Limitée de droit français FINANCIERE DES ANDES, au capital de EUR 11.104,- divisé en 694 parts sociales, ayant son siège social au 3 Avenue Marceau, F-75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 439 729 872;
- 669 parts sociales de la Société à Responsabilité Limitée de droit français FINANCIERE ATLAS, au capital de EUR 11.104,- divisé en 694 parts sociales, ayant son siège social au 3 Avenue Marceau, F-75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 434 171 492;
- 35.899 actions de la Société par Actions Simplifiée de droit français HOLDING VICTOR HUGO, au capital social de EUR 7.640.802,60, divisé en 501.365 actions, ayant son siège social au 3 Avenue Marceau, F-75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 412 465 106;
- Usufruit de 465.466 actions de la Société par Actions Simplifiée de droit français HOLDING VICTOR HUGO, au capital social de EUR 7.640.802,60, divisé en 501.365 actions, ayant son siège social au 3 Avenue Marceau, F-75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 412 465 106;



- 3.000 parts sociales de la Société à Responsabilité Limitée de droit français SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION MEDITERRANEENNE «S.P.G.M.», au capital de EUR 45.734,71, divisé en 3.000 parts sociales, ayant son siège social au 3 Avenue Marceau, F-75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 432 428 647.
- 5. Paiement aux associés actuels d'une soulte d'un montant de EUR 3.802.266,80 ne dépassant pas 10% de la valeur nominale des nouvelles actions attribuées.
 - 6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
 - 7. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel alinéa à l'article 5 des statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.10.** En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions, à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à raison d'un montant de cinquante sept millions neuf cent vingt-deux mille six cent soixante-dix euros (EUR 57.922.670,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de cinquante sept millions neuf cent cinquante-trois mille six cent soixante-dix euros (EUR 57.953.670,-) par l'émission de cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille deux cent soixante-sept (5.792.267) actions de commanditaire nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, réparties en un million deux cent trente-sept mille huit cents (1.237.800) actions de Classe A, un million deux cent trente-sept mille huit cents (1.237.800) actions de Classe B et trois millions trois cent seize mille six cent soixante-sept (3.316.667) actions de Classe C, avec une prime d'émission globale de dixneuf millions cinq cent trente et un mille cinq cent vingt-neuf euros et cinq cents (EUR 19.531.529,05).

Troisième résolution Souscription

Sont intervenues aux présentes:

1) Monsieur Frédéric GOZLAN, actionnaire commanditaire, gérant de société, né le 12 mars 1980 à Neuilly-sur-Seine (France) et demeurant à F-06400 Cannes (France), 23 rue du Docteur Calmette, ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, précité, aux termes d'une procuration sous seing privé, datée du 23 décembre 2014,

Lequel déclare souscrire à UN MILLION DEUX CENT TRENTE-SEPT MILLE HUIT CENTS (1.237.800) ACTIONS DE CLASSE A d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune;

2) Monsieur Lucas GOZLAN, actionnaire commanditaire, gérant de société, né le 28 juin 1983 à Neuilly-sur-Seine (France) et demeurant à F-06400 Cannes (France), 23 rue du Docteur Calmette, ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, précité, aux termes d'une procuration d'une procuration sous seing privé, datée du 23 décembre 2014,

Lequel déclare souscrire à UN MILLION DEUX CENT TRENTE-SEPT MILLE HUIT CENTS (1.237.800) ACTIONS DE CLASSE B d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune;

3) Monsieur Maurice GOZLAN, actionnaire commanditaire, administrateur de sociétés, né le 17 novembre 1944 à Marrakech (Maroc) et demeurant à L-1247 Luxembourg, 5 rue de la Boucherie, ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, précité, aux termes d'une procuration d'une procuration sous seing privé, datée du 23 décembre 2014,

Lequel déclare souscrire à TROIS MILLIONS TROIS CENT SEIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEPT (3.316.667) ACTIONS DE CLASSE C EN USUFRUIT d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune;

4) La société ALLEGRO, S.C.P., ayant son siège social à F-06400 Cannes (France), 1-5 rue d'Allieis, Antibes 75, enregistrée au R.C.S. de Cannes sous le numéro 432 124 832 ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, précité, aux termes d'une procuration d'une procuration sous seing privé, datée du 23 décembre 2014,



Laquelle déclare souscrire à TROIS MILLIONS TROIS CENT SEIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEPT (3.316.667) ACTIONS DE CLASSE C EN NUE-PROPRIETE d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Quatrième résolution Libération

En contrepartie de la souscription des 5.792.267 actions commanditaires nouvelles par lesdits souscripteurs, il a été apporté comme suit:

- 669 parts sociales de la société FINANCIERE DES ANDES, une société à responsabilité limitée, régie par le droit français, ayant son siège social à F-75016 Paris (France), 3 avenue Marceau, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 439 729 872 par

Monsieur Lucas GOZLAN, précité Six cent soixante-huit (668) parts sociales numérotées de 1 à 668, d'une valeur

nominale de seize euros (EUR 16,-) chacune, représentant 96.25% des parts

sociales de la société "FINANCIERE DES ANDES S.à r.l.", précitée;

La nue-propriété d'une (1) part sociale numérotée 669, d'une valeur nominale de seize euros (EUR 16,-), représentant 0.075% des parts sociales de la société

"FINANCIERE DES ANDES S.à r.l.", précitée;

Monsieur Maurice GOZLAN L'usufruit d'une (1) part sociale numérotée 669, d'une valeur nominale de seize

euros (EUR 16,-), représentant 0.15% des parts sociales de la société

"FINANCIERE DES ANDES S.à r.l.", précitée;

La totalité des 669 parts sociales à apporter ont une valeur d'au moins EUR 19.124.729,76,- cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et le rapport du réviseur d'entreprises agrée ci-annexé.

- 669 parts sociales de la société FINANCIERE ATLAS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, régie par le droit français, ayant son siège social à F-75016 Paris (France), 3 avenue Marceau, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 434 171 492 par

Monsieur Frédéric GOZLAN, précité Six cent soixante-huit (668) parts sociales numérotées de 1 à 668, d'une valeur

nominale de seize euros (EUR 16,-) chacune, représentant 96.25% des parts

sociales de la société "FINANCIERE ATLAS S.à r.l.", précitée;

La nue-propriété d'une (1) part sociale numérotée 669, d'une valeur nominale de seize euros (EUR 16,-), représentant 0.075% des parts sociales de la société

"FINANCIERE ATLAS S.à r.l.", précitée;

Monsieur Maurice GOZLAN L'usufruit d'une (1) part sociale numérotée 669, d'une valeur nominale de seize

euros (EUR 16,-), représentant 0.15% des parts sociales de la société

"FINANCIERE ATLAS S.à r.l.", précitée;

La totalité des 669 parts sociales à apporter ont une valeur d'au moins EUR 18.582.612,30 cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et le rapport du réviseur d'entreprises agrée ci-annexé.

- 35.899 actions de la société HOLDING VICTOR HUGO S.A.S, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, ayant son siège social à F-75016 Paris (France), 3 avenue Marceau, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 412 465 106 par

Monsieur Frédéric GOZLAN, précité Seize mille sept cent trente-cinq (16.735) actions numérotées de 1 à 80 et de

 $500\,\grave{\rm a}$ 17.154, représentant 3,34% des actions de la société "HOLDING VICTOR

HUGO S.A.S, précitée;

Monsieur Lucas GOZLAN, précité Seize mille sept cent trente-quatre (16.734) actions numérotées de 81 à 499 et

de 17155 à 33.469, représentant 3,34% des actions de la société "HOLDING

VICTOR HUGO S.A.S", précitée;

Monsieur Maurice GOZLAN Deux mille quatre cent trente (2.430) actions numérotées de 498.936 à 501.365,

représentant 0,48% des actions de la société "HOLDING VICTOR HUGO

S.A.S, précitée;

La totalité des 35.899 actions à apporter ont une valeur d'au moins EUR 4.423.115,79 cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et le rapport du réviseur d'entreprises agrée ci-annexé.

- L'usufruit de quatre cent soixante-cinq mille quatre cent soixante-six (465.466) actions de la société «HOLDING VICTOR HUGO S.A.S", précitée par

Monsieur Maurice GOZLAN L'

L'usufruit de quatre cent soixante-cinq mille quatre cent soixante-six (465.466) actions numérotée de 33.470 à 498.935, représentant 92,84% des actions de la société "HOLDING VICTOR HUGO S.A.S", précitée

La totalité des 465.466 actions à apporter en usufruit ont une valeur d'au moins EUR 19.125.998,- cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et le rapport du réviseur d'entreprises agrée ci-annexé.

- 3.000 parts sociales de la société SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION MEDITERRANEENNE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, régie par le droit français, ayant son siège social à F-75016 Paris (France), 3 avenue Marceau, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 432 428 647 par



Monsieur Maurice GOZLAN, précité L'usufruit de trente (30) parts sociales numérotées 2.971 à 3.000, représentant

1% des parts sociales de la société "SOCIETE DE PARTICIPATION DE

GESTION MEDITERRANEENNE S.à r.l.", précitée

La société ALLEGRO, S.C.P. Ayant son siège social à F-06400 Cannes (France), 1-5 rue d'Allieis 75, enregistrée au R.C.S. de Cannes sous le numéro 432 124 832 La nue-propriété de trente (30) parts sociales numérotées 2.971 à 3.000, représentant 1% des parts sociales de la société "SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION MEDITERRANEENNE S.à r.l.", précitée Deux mille neuf cent soixante-dix (2.970) parts sociales numérotées 1 à 2.970, représentant 99% des parts sociales de la société "SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION MEDITERRANEENNE S.à r.l.", précitée

La totalité des 3.000 parts sociales à apporter ont une valeur d'au moins EUR 20.000.010,- cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et le rapport du réviseur d'entreprises agrée ci-annexé.

Il résulte en outre de quatre certificats émis en date du 23 décembre 2014 par les sociétés FINANCIERE DES ANDES S.à r.l., FINANCIERE ATLAS S.à r.l., SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION MEDITERRANEENNE et HOLDING VICTOR HUGO S.A.S. que

- lesdites actions/parts sociales apportées sont entièrement libérées.
- les souscripteurs respectifs sont les seuls ayants-droit sur ces actions/parts sociales, ayant les pouvoirs d'en disposer respectivement pour chacun d'entre eux.
- aucune des actions/parts sociales n'est grevée de gage, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage et qu'aucune action/part sociale n'est sujette à saisie.
- qu'il ne subsiste plus aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs.
- selon la loi française, la renonciation aux droits de préemption et l'agrément respectif obtenu conformément à la loi en vigueur, ces actions/parts sociales sont librement transmissibles à STONE Capital S.C.A., société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1118 LUXEMBOURG, 23, rue Aldringen, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 189.071.
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions/parts sociales, requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant lesdits apports en nature.

L'existence et la valeur desdites parts sociales et actions apportées a été justifiée au notaire instrumentant dans ledit rapport établi en date du 23 décembre 2014 par Grant Thornton Lux Audit S.A, une société anonyme ayant son siège à L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 43.298, en la personne de Monsieur Marco CLAUDE, Réviseur d'entreprises agréé, qui conclut comme suit:

"Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission et de la soulte."

Ledit rapport, procurations et certificats resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Les comparants déclarent que le montant de CINQUANTE SEPT MILLIONS NEUF CENT VINGT-DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 57.922.670,-) est transféré au capital social de la société, et le surplus de DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF EUROS ET CINQ CENTS (EUR 19.531.529,05), sera transféré à un compte prime d'émission.

Cinquième résolution

Le montant de TROIS MILLIONS HUIT CENT DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SIX EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTS (EUR 3.802.266,80) est affecté au paiement d'une soulte envers les associés commanditaires actuels ne dépassant pas 10% de la valeur nominale des parts sociales nouvellement attribuées.

Sixième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa 1 et 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5.

- 5.1 La Société a un capital social de cinquante sept millions neuf cent cinquante-trois mille six cent soixante-dix euros (EUR 57.953.670,-) intégralement libéré et réparti en:
- (i) Cinq millions sept cent quatre-vingt-quinze mille deux cent soixante-sept (5.795.267) actions de commanditaire (les Actions de Commanditaire) d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, entièrement libérées et détenues par les actionnaires commanditaires dont la responsabilité est limitée à concurrence de leur contribution personnelle au capital de la Société (les Actionnaires Commanditaires); et



- (ii) Cent (100) actions de commandité (les Actions de Commandité) d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, entièrement libérées et détenues par l'actionnaire commandité, qui est solidairement et indéfiniment responsable des engagements contractés par la Société (l'Actionnaire Commandité).
- 5.2 Les Actions de Commanditaire sont divisées en trois (3) classes d'Actions (individuellement une "Classe" et collectivement les "Classes") comme suit:
- (i) Un million deux cent trente-neuf mille deux cent cinquante (1.239.250) Actions de Classe A (les Actions de Classe A);
- (ii) Un million deux cent trente-neuf mille deux cent cinquante (1.239.250) Actions de Classe B (les Actions de Classe B);
- (iii) Trois millions trois cent seize mille sept cent soixante-sept (3.316.767) Actions de Classe C (les Actions de Classe C).»

Septième résolution

l'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé prévu dans les statuts et ainsi supprimer les alinéas 4, 5 et 6 de l'article 5 des statuts et de renuméroter les alinéas de l'article en conséquence des résolutions qui précèdent.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 6.980,).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. AFLALO, R. BENAYOUN, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63604. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005839/256.

(150005674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Trias Pool I -T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2653 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 193.460.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of December,

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Trias Holdco C - T S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

here represented by Massimiliano della Zonca, private employee, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present Articles:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Trias Pool I -T S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.



Art. 2. Purpose.

- 2.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.
- 2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by was of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment to the articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.
 - 5.4 The authorised capital is set at an aggregate maximum amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
 - to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.



6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the general meeting of shareholders shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
- 10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.
- 10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Art. 11. Change of nationality.

11.1 The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association.

12.1 Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.



D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term sole manager is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of managers used in these articles of association is to be construed as a reference to the sole manager.
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the board of managers as class A manager (the "Class A Managers") or class B manager (the "Class B Managers").
- 14.2 The manager(s) shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

- 15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16 Conduct of meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.
- 16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.
- 16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.
- 17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.



Art. 18. Dealing with third parties.

- 18.1 The Company shall be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or of any manager.
- 18.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.
- 18.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

- 19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
- 19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year.

20.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

- 21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

- 23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article
- 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.



23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. U.S. Tax Matters

Art. 24. U.S. Tax Matters.

24.1 The Company shall operate in a manner that does not adversely affect the ability of NorthStar Realty Finance Corp. ("NRFC") and its affiliates (NRFC and each such affiliate, an "NRFC Entity") to qualify as real estate investment trusts ("REITs") under the United Stated federal income tax laws. As such, in order to preserve each NRFC Entity's qualification as a REIT under the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended (the "Code"), the Company and each of its subsidiaries shall (a) operate in a manner so as to satisfy the gross income and asset tests applicable to REITs under Code Sections 856(c)(2)- (4) as though each of the Company and its subsidiaries were REITs; (b) notify NRFC in advance of the Company or any subsidiary entering into any hedging transaction; (c) instruct each subsidiary and asset manager, as applicable, to provide any information required by NRFC for the purposes of verifying that income constitutes qualifying "rents from real property" as defined in Code Section 856(d) and United States Treasury Regulations section 1.856-4, including, without limitation, (i) the annual completion of property questionnaires, and any necessary updates, cataloging the services provided to tenants and the manner of delivery of any such services at each property held by a subsidiary and (ii) any other information necessary for the relevant NRFC Entity to comply with the requirements necessary to qualify as a REIT; (d) to the extent necessary to ensure that rents paid at a property qualify as "rents from real property" as defined in Code Section 856(d), the Company or any subsidiary shall discontinue or restructure the provision of any services provided to tenants at such property that Trias Holdings-T (US), LLC ("Trias Holdings") or NRFC determines may jeopardize the qualification of any NRFC Entity as a REIT; (e) not take any action or make any election that would cause any property not to be constitute a qualifying asset producing qualifying income for REIT purposes; and (f) not engage in any transactions that could reasonably be characterized as a "prohibited transaction" subject to tax under Code Section 857(b)(6) without Trias Holdings or NRFC's consent.

24.2 The Company and all of its subsidiaries will elect, for United States tax purposes under United States Treasury Regulations section 301.7701-3, to be classified as either partnerships or disregarded entities; provided, however, that NRFC may also, at its discretion, make a change to such entity classification election with respect to any subsidiary in order to elect to treat such subsidiary as a corporation for United States tax purposes for the purposes of electing to treat such subsidiary as a taxable REIT subsidiary of NRFC under Code section 856(I). NRFC and Trias Holdings are hereby authorized to make the United States entity classification elections referred to above on IRS Form 8832 with respect to the Company and each subsidiary, and both of NRFC and Trias Holdings are authorized to sign such form on behalf of such entities and obtain United States taxpayer identification numbers for such entities in order to facilitate such elections. If, notwithstanding the authorization provided above, NRFC and Trias Holdings reasonably determine that other signatures are required to make such elections, the Company will obtain such signatures on IRS Form 8832. In order to facilitate the making of entity classification election with respect to any entities that will be newly formed in the future, the Company shall provide notice to Trias Holdings within 30 days after the formation of any future entities.

I. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law.

25.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Trias Holdco C - T S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Transitional dispositions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
 - 2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
 - 3. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-



Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company has passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
- 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
- (i) Steven Kauff, born in New York, United States of America on 27 April 1962, professionally residing at 6 th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- (ii) Jonathan Farkas, born in New York, United States of America on 5 June 1980, professionally residing at 6 th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg; and
- (iii) David Fallick, born in New York, United States of America, on 16 August 1963, residing professionally at 6 th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this docu-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Trias Holdco C - T S.à r.l., une société de droit du droit luxembourgeois avec siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

ici représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1 ^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Trias Pool I -T S.à r.l.» (ciaprès la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.



- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptés selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.
 - 5.4 Le capital autorisé est établis à un montant global maximum de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;
- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;
- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisée dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.



C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés.

9.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- 10.3 Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.
- 10.4 Les associés prenant part à une assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

Art. 11. Changement de nationalité.

11.1 Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts.

12.1 Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés pourra décider de qualifier les membres désignés du conseil de gérance comme gérant de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou gérant de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).



14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.
- 16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance dispose d'une voix prépondérante.
- 16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.
- 17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers.

- 18.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou la signature individuelle de l'un des gérants.
- 18.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.
- 18.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.



E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

- 19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social.

20.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

- 23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Question en matière de fiscalité américaine

Art. 24. Question en matière de fiscalité américaine.

24.1 La Société doit fonctionner d'une manière qui n'affecte pas la capacité de NorthStar Realty Finance Corp. ("NRFC") et ses filiales (NRFC et chaque filiale, une «Entité NRFC») à être qualifié de fiducies de placement immobilier («FPI») en vertu des lois fédérales sur l'impôt sur le revenu des Etats Unis. Dans ce but, afin de préserver la qualification de chaque Entité NRFC de FPI en vertu du «Internal Revenue Code» des États-Unis de 1986, tel que modifié (le «Code»), la Société et chacune de ses filiales doivent



(a) fonctionner de manière à satisfaire les critères de revenu et d'actifs bruts applicables aux FPI en vertu de l'article 856 (c) (2) - (4) du Code comme si tant la Société et ses filiales étaient des FPI; (b) aviser NRFC à l'avance si la Société ou une filiale devaient conclure toute transaction de couverture; (c) charger chaque filiale et gestionnaire d'actifs, le cas échéant, de fournir toute information requise par NRFC à fin de vérifier que le revenu correspond à des «loyers des biens immobiliers» tels que définis dans l'article 856 (d) du Code et les articles 1,856 à 4 du règlement du Trésor des États-Unis, y compris, sans s'y limiter, (i) la réalisation annuelle de questionnaires de propriété, et les mises à jour nécessaires, cataloguer les services fournis aux locataires et la manière utilisée pour la remise desdits services à chaque biens détenus par une filiale et (ii) toute autre information nécessaire pour l'entité NRFC concernée de se conformer aux exigences nécessaires pour être qualifié de FPI; (d) dans la mesure nécessaire pour s'assurer que les loyers payés soit considérés comme "loyers des biens immobiliers" tel que définis à l'article 856 (d) du Code, la Société ou une filiale doivent interrompre ou restructurer la prestation de tous les services fournis aux locataires de propriétés que Trias-T Holdings (US), LLC ("Trias Holdings») ou NRFC détermineraient comme compromettant la qualification d'une Entité NRFC en tant que FPI; (e) de ne prendre aucune action ou de ne faire aucun choix qui aurait pour conséquence qu'un bien ne puisse constituer un actif susceptible de produire un revenu admissible en tant que FPI; et (f) de ne pas s'engager dans toute transaction qui pourraient raisonnablement être considérées comme une "transaction interdite" assujettie à l'impôt en vertu de l'article 857 (b) (6) du Code sans le consentement de Trias Holdings ou de NRFC.

24.2 La Société et l'ensemble de ses filiales choisiront, à des fins fiscales et selon la loi américaine en vertu du règlement du Trésor des États-Unis dans ses articles 301,7701 à 3, être classés comme des partenariats ou des entités ignorées; à condition, toutefois, que NRFC puisse également, à sa discrétion, apporter une modification à ce choix de classification de l'entité par rapport à une filiale afin de choisir de traiter ladite filiale comme une société aux fins de l'impôt fédéral américain et de traiter cette filiale comme une filiale de FPI de NRFC imposable en vertu de l'article 856 (I) du Code. NRFC et Trias Holdings sont autorisés à faire une classification des entités américaines respectivement au choix visé cidessus sur le formulaire IRS 8832 et ce, à l'égard de la Société et de chaque filiale, et tant NRFC que Trias Holdings sont autorisés à signer ledit formulaire au nom de ces entités et obtenir des États-Unis les numéros d'identification des contribuables pour ces entités afin de faciliter ce choix. Si, malgré l'autorisation prévue ci-dessus, NRFC et Trias Holdings raisonnablement déterminent que d'autres signatures sont nécessaires pour rendre effectif un tel choix, la Société obtiendra les signatures sur le formulaire IRS 8832. Afin de faciliter la classification du choix des entités à l'égard de celles qui seront nouvellement formées à l'avenir, la Société devra fournir un avis à Trias Holdings dans les 30 jours suivant la formation de toute entité future.

I. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable.

25.1 Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par la société Trias Holdco C - T S.à r.l., prémentionnée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2. La première assemblée générale des associés sera tenue en 2016.
- 3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:
- (i) Steven Kauff, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 27 avril 1962, résidant professionnellement au 6 ^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg,
- (ii) Jonathan Farkas, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 5 juin 1980, résidant professionnellement à au 6 ème étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et



(iii) David Fallick, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 16 août 1963, résidant professionnellement au 6 ^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63050. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005863/636.

(150006236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Sunrise Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 137.758.

- 1. Conformément à la Section XIV et plus particulièrement aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales (la «Loi») un projet de fusion a été établi par acte notarié en date du 20 novembre 2014, en vue de la fusion par absorption de la société IMMEUROPE S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.027 (la «Société Absorbée»), par SUNRISE REAL ESTATE S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.758 (la «Société Absorbante») détenant 100% des actions de la Société Absorbée.
- 2. Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3626 du 29 novembre 2014.
- 3. Comme indiqué au point 9) du prédit projet de fusion, les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du prédit projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi et ils ont pu, sur demande, en obtenir copie intégrale sans frais.
- 4. Comme indiqué au point 10) du prédit projet de fusion, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% du capital souscrit ont eu le droit de requérir pendant un délai d'au moins un mois à compter de la date de publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, faute de quoi la fusion est réputée définitivement réalisée avec effet au 30 décembre 2014.
- 5. Il résulte d'un certificat émis par SUNRISE REAL ESTATE S.A. que tous les documents prévus sub 3) ont été déposés au siège social de la Société Absorbante et qu'aucune convocation à une assemblée générale n'a été requise dans le délai ci-dessus indiqué.
- 6. Par conséquent et conformément à la Loi et au projet de fusion, la fusion est devenue définitive entre les parties avec effet au 30 décembre 2014.
 - 7. Que la Société Absorbée a dès lors cessé d'exister.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 janvier 2015 Relation: 2LAC/2015/475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2015005846/35.

(150004922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



Tomkins Investments Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame. R.C.S. Luxembourg B 115.563.

Tomkins Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame. R.C.S. Luxembourg B 115.660.

Tomkins Automotive Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame. R.C.S. Luxembourg B 115.665.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of the month of December. Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Tomkins Investments Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115563, established under the Luxembourg laws pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, of March 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1225 of June 24, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of December 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 502, of February 28, 2013, and having a subscribed and fully paid in share capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,-) represented by two thousand (2.000) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,-) each (the Absorbing Company),

represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a special power of attorney granted by the board of managers of the Absorbing Company of October 21, 2014, which remained attached to the merger proposal received by the undersigned notary on November 10, 2014.

The appearing party requested the undersigned notary to state as follows:

- 1. The merger proposal relating to the merger of the Absorbing Company and its wholly owned direct subsidiaries Tomkins Engineering S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115660, established under the Luxembourg laws pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, of March 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1240, of June 27, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of December 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 502, of February 28, 2013, and having a subscribed and fully paid in share capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,-) represented by two thousand (2.000) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,-) each (the "Absorbed Company 1") and Tomkins Automotive Company S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115665, established under the Luxembourg laws pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, of March 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1254 of June 29, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of December 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 501, of February 28, 2013, and having a subscribed and fully paid in share capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,-) represented by two thousand (2.000) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,-) each (the "Absorbed Company 2" and together with the Absorbed Company 1 and the Absorbing Company, the "Merging Companies"), was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 3506 of November 22, 2014 (the "Merger Proposal");
- 2. The Merger Proposal provides that the merger between the Merging Companies shall become effective on December 22, 2014;



- 3. In accordance with article 273 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), the merger shall become effective vis-à-vis third parties after the publication of the present enactment deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés in accordance with article 9 of the Law;
- 4. The Merger Proposal and the annual accounts of the last three (available) financial years (where relevant) of the Merging Companies have been made available at the registered office of the Merging Companies at least one month before the effective date of the merger between the Merging Companies;
- 5. None of the shareholders of the Absorbing Company has requested that a general meeting of shareholder(s) be called pursuant to article 279(1)c) of the Law; and
 - 6. The Absorbed Company ceased to exist on December 22, 2014.

The certificate of the Absorbing Company certifying the availability of the documents pursuant to article 264 of the Law and the absence of a request for the convening of a general meeting of the shareholders of the Absorbing Company pursuant to article 279(1) c) of the Law, has been submitted to the notary and shall, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has thus requested the undersigned notary to issue the present certificate pursuant to article 273 of the Law.

Statement

Pursuant to article 273 of the Law, the undersigned notary hereby declares that he made the necessary verifications and certifies the existence and the validity of acts and formalities carried out by the Merging Companies and that in consequence the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Tomkins Investments Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115563, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 9 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1225 du 24 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 502 du 28 février 2013, ayant un capital social entièrement libéré de cent mille dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune (la Société Absorbante),

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un mandat spécial accordé par résolutions du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 21 octobre 2014, qui est restée attachée au projet de fusion reçu par le notaire soussigné le 10 novembre 2014.

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

1. Le projet de fusion relatif à la fusion de la Société Absorbante et ses filiales directes entièrement détenues Tomkins Engineering S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115660, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1240 du 27 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 502 du 28 février 2013, ayant un capital social entièrement libéré de cent mille dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune (la «Société Absorbée 1») et Tomkins Automotive Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115665, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1254 du



29 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 501 du 28 février 2013, ayant un capital social entièrement libéré de cent mille dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune (la «Société Absorbée 2» ensemble avec la Société Absorbée 1 et la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»), a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 3506 du 22 novembre 2014 (le «Projet de Fusion»);

- 2. Le Projet de Fusion prévoit que la fusion entre les Sociétés Fusionnantes devient effective au 22 décembre 2014;
- 3. Conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), la fusion deviendra effective vis-à-vis des tiers après la publication du présent constat de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations conformément à l'article 9 de la Loi;
- 4. Le Projet de Fusion et les comptes annuels des trois derniers exercices (disponibles) (si pertinent) des Sociétés Fusionnantes ont été mis à disposition au siège social des Sociétés Fusionnantes au moins un mois avant la date effective de la fusion entre les Sociétés Fusionnantes;
- 5. Aucun des associés de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale conformément à l'article 279(1)c) de la Loi; et
 - 6. La Société Absorbée a cessé d'exister le 22 décembre 2014.

Le certificat de la Société Absorbante certifiant conformément à l'article 264 de la Loi la disponibilité des documents et l'absence de demande de convocation de l'assemblée générale de la Société Absorbante conformément à l'article 279 (1) c) de la Loi, a été soumis au notaire et restera, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux autorités d'enregistrement.

La partie comparante a ainsi demandé au notaire soussigné d'émettre le présent certificat conformément à l'article 273 de la Loi.

Déclaration

Conformément à l'article 273 de la Loi, le notaire soussigné déclare par la présente qu'il a effectué les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités entrepris par les Sociétés Fusionnantes et que de ce fait les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglaise reconnaît que, à la demande de la partie comparante cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait à Luxembourg date entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63626. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005860/145.

(150005558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Invoxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.778.

Il est pris acte de la modification de l'adresse de Monsieur Pierre Feligioni, associé, comme suit:

129, Avenue des Statuaires

B-1180 Bruxelles

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015006405/13.

(150007174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.



Spirit of Discovery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.244.

In the year two thousand and fifteen, on the 6 th of January,

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "SPIRIT OF DISCOVERY S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 171244, incorporated on September 4 $^{\rm th}$, 2012 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Eschsur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2.443 of October 2 $^{\rm nd}$, 2012, modified for the last time before the undersigned Notary on September 25 $^{\rm th}$, 2012, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2.585 of October 18 $^{\rm th}$, 2012 (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles DURO, attorney at law, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs. Michèle SENSI-BERGAMI, notary clerk, residing professionally at L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

- I. The shareholders have been duly convened.
- II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the minutes.
- III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.
 - IV. The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 400.000,-eur so as to raise it from its amount of 700.000,-eur to the amount of 1.100.000,-eur by issuance of 400.000 new shares with a nominal value of 1,-eur each having same rights and obligations than the existing shares by a contribution in cash;
- 3. Waiver by Stichting Administratiekantoor Red Cedar as shareholder of the Company of its preferential right of subscription related to the increase in share capital;
- 4. Subscription by Brest Business S.A as shareholder of the Company and by Red Cedar Sarl of the increase of the subscribed share capital of the Company and payment by a contribution in cash;
 - 5. Amendment of article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;
 - 6. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of 400.000,-eur so as to raise it from its amount of 700.000,-eur to the amount of 1.100.000,-eur by issuance of 400.000 new shares with a nominal value of 1,-eur each having same rights and obligations than the existing shares by a contribution in cash.



Third resolution

The General Meeting acknowledged and accepted the waiver by Stichting Administratiekantoor Red Cedar as share-holder of the Company of its preferential right of subscription related to the increase in share capital of the Company.

Fourth resolution

The increase of the subscribed share capital of the Company has been subscribed and entirely paid up as follows:

- for an amount of 200.000,-eur by Brest Business S.A., a company organised and existing under the laws of the Republic of Panama, with registered office at MMG Tower, 23 rd floor, Ave. del Pacifico and Ave. Paseo del Mar, Costa del Este, P.O. Box 0816-01547, Panama (Republic of Panama) by a contribution in cash, and
- for an amount of 200.000,-eur by RED CEDAR S.à r.l., a company organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 400.000,-eur is as of now available to the Company.

Said bank certificate will remain attached to the present deed.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the General Meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

"Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at one million one hundred thousand euros (1.100.000, eur) represented by one million one hundred thousand (1.100.000) shares fully paid up and with a nominal value of one euro (1,-eur) each having such rights and obligations as set out in the Articles."

Sixth resolution

The General Meeting further resolved to entitle Mr Charles Duro, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), in his capacity as manager of the Company to proceed individually in the name of all the shareholders and on their behalf with the inscriptions or formalities necessary in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolutions.

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed was drawn.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2.100,- Eur.

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing persons the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Esch-sur-Alzette at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with the notary the present deed.

French version

L'an deux mille quinze, le six janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de "SPIRIT OF DISCOVERY S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 171244, constituée le 4 septembre 2012 par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2.443 du 2 octobre 2012, modifié pour la dernière fois par le notaire instrumentaire le 25 septembre 2012, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2.585 du 18 octobre 2012 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter:



- I.- Les associés ont été dûment convoqués.
- II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 400.000,-eur pour le porter de son montant actuel de 700.000,-eur au montant de 1.100.000,-eur par l'émission de 400.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,-eur chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes par un apport en numéraire;
- 3. Renonciation par Stichting Administratiekantoor Red Cedar en sa qualité d'associé de la Société à son droit de souscription préférentiel relatif à l'augmentation de capital;
- 4. Souscription par Brest Business S.A en sa qualité d'associé de la Société et par Red Cedar Sàrl de l'augmentation du capital social souscrit de la Société et libération par un apport en numéraire;
 - 5. Modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;
 - 6. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé unanimement que les associés renoncent à leur droit à une convocation préalable à la présente assemblée générale extraordinaire; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués et sont donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 400.000,-eur pour le porter de son montant actuel de 700.000,-eur au montant de 1.100.000,-eur par l'émission de 400.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,-eur chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par un apport en numéraire.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a pris acte et accepté la renonciation de Stichting Administratiekantoor Red Cedar en sa qualité d'associé de la Société à son droit de souscription préférentiel relatif à l'augmentation de capital.

Quatrième résolution

L'augmentation du capital souscrit de la Société a été souscrite et entièrement libérée comme suit:

- pour un montant de 200.000,-eur par Brest Business S.A., une société de droit de la République du Panama ayant son siège social à MMG Tower, 23 rd floor, Ave. del Pacifico and Ave. Paseo del Mar, Costa del Este, P.O. Box 0816-01547, Panama (Republic of Panama) par un apport en numéraire, et
- pour un montant de 200.000,-eur par RED CEDAR S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) par un apport en numéraire.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 400.000,-eur est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat restera attaché au présent acte.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de un million cent mille euros (1.100.000,-eur) représenté par un million cent mille (1.100.000) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,-eur) chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts."



Sixième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à Me Charles Duro, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) en sa qualité de gérant de la Société de procéder individuellement au nom des associés et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des associés de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des décisions ci-avant prises

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est clôturée et le présent acte a été dressé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 2.100.- Eur.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: DURO, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/01/2015. Relation: EAC/2015/400. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08/01/2015.

Référence de publication: 2015005831/180.

(150005813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Intel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.509.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTEL HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 355 09, constituée suivant acte reçu le 24 octobre 1990, publié au Mémorial C numéro 141 du 21 mars 1991.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Susana MOUTHINO, employée, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 16.002 (seize mille deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains.
- 2.- Démission des Administrateurs de leur fonction avec effet immédiat.
- 3.- Nomination des Administrateurs remplaçants.
- 4.- Démission du Commissaire aux Comptes de sa fonction avec effet immédiat.
- 5.- Nomination d'un Commissaire aux Comptes remplaçant.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains.

et de modifier en conséquence l'article 1, 2 ème paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi à Strassen".

Deuxième résolution:

L'assemblée acte les démissions de Monsieur Olivier OUDIN, Monsieur El Ahcène BOULHAIS, Madame Ariane VI-GNERON de leur fonction d'Administrateur avec effet immédiat.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme Administrateurs remplaçants, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2020:

- Madame Marie Immacolata FLORANGE, née le 28 août 1965 à Moyeuvre-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.
- Madame Galina ROKOSUIEVA, née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.
- Monsieur Jérémy STEFFEN, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Quatrième résolution:

L'assemblée acte la démission de FIN-CONTROLE S.A. de sa fonction de Commissaire aux comptes avec effet im-

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire aux comptes remplaçant, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2020:

VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO SARL, ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 52610.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, S. MOUTHINO, D. KOLBACH.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2527. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2015004565/65.

(150004401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Dragonera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.966.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé en date du 15 décembre 2014, de désigner comme dépositaire des titres au porteur:

Fiduciaire Fernand SASSEL & Cie S.A., ayant son siège social au 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg et enregistrée au RCS sous la référence Luxembourg B 34239.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Décembre 2014.

Pour DRAGONERA S.A.

Référence de publication: 2015005253/15.

(150005873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



Dalco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois. R.C.S. Luxembourg B 63.652.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 août 2014

L'assemblée générale, après avoir délibérée, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1 ère Résolution

L'assemblée générale révoque le commissaire aux comptes LUX AUDIT S.A., ayant son siège social L-1510 Luxembourg, 57 rue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

2 ème Résolution

L'Assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes, la société NORDOCOM SÀRL, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 55862, ayant son siège social à L-1618 Luxembourg, 2 rue des Gaulois, jusqu'à l'assemblée statuant sur l'exercice social 2018.

Ce commissaire aux comptes est désigné à compter de la présente assemblée et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3 ème Résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission avec effet immédiat de Madame Pasqualina CORCELLI, employée privée, née à Luxembourg le 11 décembre 1966, demeurant à L-1457 Luxembourg, 82, rue des Églantiers, de son poste d'administrateur.

4 ème Résolution

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée indéterminée les administrateurs suivant:

- Monsieur Pasquale Corcelli, entrepreneur de constructions, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets (Administrateur délégué);
- Madame Aurelia Corcelli, employée privée, née le 13 mai 1976 à Luxembourg et demeurant à L-2146 Luxembourg, 63, rue du Merl (Administrateur);
- Madame Sandra DOS SANTOS, employée privée, née le 22 avril 1975 à Boulay-Moselle (France) et demeurant à L-1713 Luxembourg, 66 rue Hamm (Administrateur);
- Monsieur Pierre Hoffmann, employé privé, né le 8 septembre 1982 à Luxembourg et demeurant à L-8052 Bertrange, au 26 rue des Aubépines (Administrateur).

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

5 èm e Résolution

Le siège social est situé au 2 rue des Gaulois - L-1618 Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015002181/39.

(150001723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Dekan, Société Européenne.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.200.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration qui s'est tenu le 18 novembre 2014 que le siège de la société est transféré avec effet immédiat au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015005243/13.

(150005691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck